



L'an deux mil vingt, le 1^{er} septembre à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Mme FERRARI Sandra, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	37.

Date de 1^{ère} convocation : 14 août 2020
Date d'affichage :

Présents :	<i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BASTIEN Patrick, BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, CAMUS Gilles, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE MARYSE, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GENNARO Alexandre, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, GRELLIER Jean-Marc, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, POMMAT Dominique, REVOL Karine, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> REGAIRAZ Michel, WILLANO Valérie. <i>Suppléants (non-votant) :</i> BEBERT Thierry, EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, PIERRETON Christophe.
Excusés :	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre (pouvoir à BALTHAZARD PL), DUMAZ Gérard, SALOMON Marie-Thérèse.
Absents :	-

ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le président(e) rappelle que l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction, issue de la loi relative à la démocratie de proximité, indique que

« les régions, les départements, les communes de plus de 10.000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ».

Cette commission, en ce qui concerne un EPCI, est présidée par le président de l'établissement public ou son représentant et comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

La commission doit au minimum examiner chaque année :

- les rapports établis par les délégataires de service public ;
- les bilans d'activités des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière.

Elle est également consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public avant que l'assemblée délibérante se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Le champ d'intervention de la Commission consultative des services publics locaux de Savoie Grand Revard concernera les services publics locaux suivants :

- Ski nordique
- Ski alpin
- Activités de pleine nature de la compétence de l'autorité organisatrice.

La commission sera composée comme il suit :



Collège d'élus (5 membres)		
Syndicat mixte stations des Bauges	Mr GOGNY Christian	Grand Chambéry
	Mr GALENE Pierre-Damien	Grand Chambéry
	Mr VIAL Jean-Marc	Grand Lac
	Mme SALOMON Marie-Thérèse	Grand Lac
	Mme PETIT GUILLAUME Sophie	Grand Lac

Collège d'associations d'usagers, de syndicats, de chambres consulaires

Poste de secours Savoie Grand Revard	ANTHONIOZ Jérémy	alpin SGR
Poste de secours Savoie Grand Revard	PERRIN Franck	nordique SGR
Grand Chambéry alpes tourisme	Président	
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	Directeur	
Agence départementale touristique Savoie	Directeur Général	
Armée de terre – 13 ^{ème} BCA	Colonel	
Gendarmerie d'Aix-Les-Bains	Commandant de Brigade	
Gendarmerie de Chambéry	Commandant de Compagnie	
Centre de secours Aix-Les-Bains	Capitaine	
Centre de secours Chambéry	Capitaine	
Inspection académique de Savoie	Inspectrice d'Académie	
Inspection de l'éducation nationale	Inspectrice de l'Education Nationale	
Centre école de ski nordique Revard	Président	
Ecole de ski Revard	Directeur	
Club des sports de La Féclaz	Présidente	
Ecole de ski La Féclaz	Directeur	
Ecole de ski Internationale	Directeur	
Groupement des professionnels SGR	Représentante	
Club alpin français Aix-Les-Bains	Président	
Club alpin français Chambéry	Président	
Ecole municipale des sports Aix-Les-Bains	Responsable ETAPS	
Association sportive des Bauges	Président	
Bureau de la montagne	Guide de haute montagne	
Tourisme chambérien ami de la montagne	Président	
Hôtel Notre dame des neiges	Hôtelier	
Savoie vacances tourisme	Directeur	
Comité handisport de Savoie	Président	
FRAPNA Savoie	Président	
Fédération des chasseurs de Savoie	Président	
Bauges ski nordique de Saint-François-de-Sales	Président	
Ecole de ski d'Aillon-Le-Jeune	Président	
Ski club d'Aillon-Le-Jeune	Président	
Association savoyarde des classes de découverte	Président	

Ces deux collèges constitueraient le socle permanent de la commission.

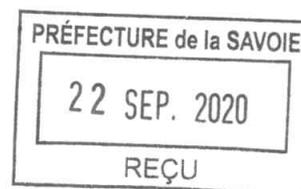
Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pouvoir ;

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **CONSTATE l'élection des membres précités.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 1^{er} septembre 2020

LA PRESIDENTE,
FERRARI Sandra



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	34
☞ Pour :	34
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.